

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération	
N° 19.156.1	
En exercice	37
Présents	26
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

<p>POLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3</p>
--

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Budget principal – Exercice 2019 – Décision modificative n° 3

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.005.1 du 20 février 2019 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2019 ;

Vu la délibération n° 19.030.1 du 11 avril 2019 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2018 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.031.1 du 11 avril 2019 d'affectation des résultats 2018 pour le budget principal de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 19.034.1 du 11 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.094.1 du 29 mai 2019 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.129.1 du 3 juillet 2019 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal ;

Considérant l'avancement des projets, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits suffisants ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°3 du budget principal 2019 telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	16 000,00 €			
Opération 62	Mobilier urbain		245 604,63 €		
Opération 2009	Construction d'une maison médicale	124 551,13 €			
Opération 2019	Création du nouveau bâtiment de la Poste	64 503,81 €			
Opération 2021	Modification et révision du PLU	1 519,41 €			
Opération 2023	Amélioration des structures scolaires	9 441,98 €			
Opération 2025	Remise en état des voies communales	29 588,30 €			
Opération 2501	Salle multiculturelle	40 000,60 €			
Opération 2503	Espace sportif tennis arts martiaux (durée 18 mois)		40 000,60 €		
		285 605,23 €	285 605,23 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_15